

IMPLIQUER LES TERRITOIRES DANS LA GESTION DES ZONES HUMIDES LES OUTILS DE L'URBANISME

JOURNÉE TECHNIQUE D'INFORMATION ET D'ÉCHANGES

Le 30 novembre 2012 à Voiron (38)

Contexte: Les zones humides jouent un rôle primordial dans la régulation quantitative de la ressource en eau, l'épuration, la prévention des crues, elles constituent également des réservoirs de biodiversité. Elles sont toutefois fortement menacées par les activités humaines et les projets d'aménagement entrent souvent en concurrence avec leur protection.

Cependant, si les zones humides remarquables font l'objet d'une préservation importante (convention internationale de Ramsar, loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, Grenelle de l'Environnement, SDAGE...), les zones humides ordinaires sont souvent délaissées et les conséquences de leur destruction considérées comme minimes. Pourtant, leur rôle est tout aussi important pour le bon fonctionnement des milieux aquatiques.

À l'échelle du bassin versant, les gestionnaires de milieux aquatiques mettent en œuvre des actions de protection des zones humides à travers leurs procédures de gestion : amélioration de la connaissance, inventaires, sensibilisation sur les bénéfices et les services fournis par les zones humides, mise en place d'outils de protection et de plans de gestion, préconisation dans le cadre des documents d'urbanisme, etc. Ces actions sont entreprises en concertation avec les acteurs locaux publics et/ou privés pour tenter de concilier les différents usages.

Objectifs:

- Donner aux gestionnaires de bassins versants les leviers réglementaires pour inciter les communes membres à mettre en œuvre une politique de protection des zones humides.
- Fournir des exemples concrets en matière de préservation et de gestion des zones humides à travers le témoignage d'élus et de techniciens.
- Échanger avec les partenaires techniques et financiers sur les dispositifs présentés et leurs possibilités de financements, notamment dans le cadre du $10^{\text{ème}}$ programme de l'Agence de l'Eau RM&C

Publics:

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État. chargés d'intervention des Agences de l'eau et des Conseils Régionaux, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.

Avec le soutien de :







Renseignements et inscriptions : Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble > Tél. : 04 76 70 43 47 Port. : 06 15 89 92 74 > Fax : 09 55 07 64 75 > Mél : arra@riviererhonealpes.org > Site : www.riviererhonealpes.org

PROGRAMME DE LA JOURNÉE

09h00

Accueil des participants

09:30 Leviers réglementaires pour la protection et la restauration des zones humides

Après un rappel général des enjeux et de l'historique réglementaire liés à la protection des zones humides, les possibilités de protection des zones humides à travers les documents de planification et la doctrine de la DDT en matière de mesures compensatoires seront présentées. Gilles JANISECK - Direction Départementale des Territoires de l'Isère

10:30 Stratégie de préservation des zones humides de la Commission Locale de l'Eau Drac Romanche : opération pilote sur Vaulnaveys-le-Haut (38)

Suite à une médiation pénale ayant conduit la commune de Vaulnaveys-le-Haut à diligenter un inventaire des zones humides communal, la CLE Drac Romanche a conçu des dispositifs réglementaires pour protéger les zones humides et leurs fonctionnalités dans les documents d'urbanisme. Présentation de la stratégie du SAGE Drac-Romanche, de l'origine de l'opération sur Vaulnaveys-le-Haut, des spécificités de l'inventaire communal des zones humides ainsi que de la boite à outils réglementaire créée pour l'intégration au PLU.

Jérôme RICHARD - Maire de Vaulnaveys-le-Haut / Nicolas DAGUET - Services techniques / Aurélie CAMPOY - CLE Drac-Romanche / Alain PIERSON - Juriste à REPLIQUE Etudes et Conseil

12h00

Déjeuner

14:00 Recherche de mesures compensatoires sur le Pays Voironnais

Pour répondre aux exigences réglementaires suite à la réalisation de projets impactant sur des zones humides, le Pays Voironnais doit mettre en place des mesures compensatoires. Après une première recherche de compensations à haute valeur ajoutée via la réhabilitation d'une décharge polluée, la collectivité s'est orientée vers l'aménagement de zones humides autour d'un échangeur autoroutier en lien avec AREA. Quelles conséquences pour le monde agricole en termes de pression foncière?

Nicolas GAMBY - Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais

15:00 Plans d'actions communaux en faveur des zones humides dans le cadre du Contrat de bassin versant « Isère en Tarentaise »

L'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et le Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Savoie proposent aux communes la réalisation d'un plan d'action en faveur des zones humides. Ce plan sert de base de discussion entre les différents usagers et aboutit à la définition concertée d'interventions concrètes pour la préservation ou la restauration des zones humides ordinaires.

Marie MAUSSIN - Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise (73)

16:00 Plan d'action en faveur des zones humides du CISALB

Dans le cadre de son contrat de bassin versant, le CISALB propose aux structures intercommunales de s'engager dans un Plan d'Action en Faveur des Zones Humides (PAFZH). Ce plan prévoit des mesures de préservation, de non dégradation et de restauration des zones humides. Présentation du PAFZH sur le territoire de Chambéry métropole, de ses actions et de la stratégie foncière associée.

Camille POUSSE - Comité InterSyndical pour l'Assainissement du Lac du Bourget (73) Maéva NORMAND SECOND - Communauté d'Agglomération de Chambéry Métropole (73)

17:00

Fin de journée

PLAN D'ACCÈS

Tremplin Sport Formation Domaine de la Brunerie - 180, Boulevard de Charavines - 38500 Voiron

La journée a lieu dans l'amphithéâtre - Plan d'accès du site en lien ci-dessous : http://www.tremplinsport.fr/images/stories/pdfTSF/plan_situation%20TSF.pdf



► En voiture :

De Grenoble (25 minutes) ou de Lyon (1 heure) : autoroute A48

Sortie N° 10 "Voiron/Champfeuillet"

De Chambéry (1 heure) : Passage des Echelles



Se garer à l'entrée du site sur le parking prévu à cet effet ou sur les parkings des grandes surfaces environnantes mais pas sur les espaces verts!

En transports en communs :

Depuis la gare de Voiron (ligne 1)

Bus A Paviot-Blanchisseries - Descendre Arrêt « Avenue La Brunerie » (environ 15 min) 1 bus toutes les 15 minutes aux heures de pointe / toutes les 20 minutes en heure creuse



IMPLIQUER LES TERRITOIRES DANS LA PROTECTION DES ZONES HUMIDES

Bulletin d'inscription à retourner avant le <u>26 novembre</u>

2012

À l'Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble - ou par fax : 09 55 07 64 75 ou par mél : arra@riviererhonealpes.org

Mes Coordonnées			COORD	COORDONNÉES DE FACTURATION (si différentes)		
Nom :Prénom :			Organ	Organisme :		
Fonction :		Servi	Service :			
Organisme:			A l'attention de :			
Adresse professionne			Adresse:			
ode postal :Ville :						
él. :Fax :			Tél.:		Fax :	
Nél :				Mél :		
CARIFS INSCRIPTI u titre des frais d'organisation : ca VA non applicable, article 293B du	afé d'accueil, déjeuner <i>CG</i> I	et recueil des inte	erventions L'adhésion réservés d'être inf	aux adhérents, de bénéficier d ormé des activités de l'assoc		
Adhérent Non adhérent				d'être informé des activités de l'association et de les orienter en fonction de v attentes. Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.		
Demandeur d'emploi	□ 25 €	□ 40 =	~	rche d'emploi	□ 12€	
			€ Person	nne salariée	_ □ 30 <i>€</i>	
Demandeur d'emploi Personne salariée NNULATION : toute inscription ate de la rencontre devra être r	□ 25€ □ 60€ n qui n'aura pas été	☐ 40 = ☐ 80 =	€ Person	•	_	
Personne salariée NNULATION: toute inscriptior ate de la rencontre devra être r Merci de renvoy ou d'un bo	☐ 25 € ☐ 60 € n qui n'aura pas été églée. yer votre bulletin n de commande a	40 = 80 = annulée 3 jours	€ Person	nne salariée nne morale de règlement à l'ordre 7 rue Alphonse Terray	30 € 250 € de Rivière Rhône Alpes > 38000 Grenoble	
Personne salariée NNULATION : toute inscription te de la rencontre devra être r Merci de renvoy ou d'un bo	☐ 25 € ☐ 60 € n qui n'aura pas été églée. yer votre bulletin n de commande a	☐ 40 = 80 = annulée 3 jours d'inscription administratif à e et une attes	Persoi avant la accompagné d'un chèque Rivière Rhône Alpes	nne salariée nne morale de règlement à l'ordre 7 rue Alphonse Terray	30 € 250 € de Rivière Rhône Alpes > 38000 Grenoble	
Personne salariée NNULATION: toute inscription ate de la rencontre devra être r Merci de renvo ou d'un bo Une	☐ 25 € ☐ 60 € In qui n'aura pas été églée. yer votre bulletin n de commande a facture acquitté Établis	☐ 40 = 80 = annulée 3 jours d'inscription administratif à e et une attes	Person avant la accompagné d'un chèque Rivière Rhône Alpes > station de présence vous	nne salariée nne morale de règlement à l'ordre 7 rue Alphonse Terray seront envoyées suite	30 € 250 € de Rivière Rhône Alpes > 38000 Grenoble à la journée	
Personne salariée NNULATION: toute inscription ate de la rencontre devra être re Merci de renvoy ou d'un bo Une Domiciliation La Poste, centre financier de Lyo	☐ 25 € ☐ 60 € n qui n'aura pas été églée. yer votre bulletin n de commande a facture acquitté Établis 2 n	40 a 80 a annulée 3 jours d'inscription a dministratif à e et une attes ssement 041 ciation loi 1901, no	Person avant la accompagné d'un chèque Rivière Rhône Alpes > station de présence vous Guichet	nne salariée nne morale de règlement à l'ordre 7 rue Alphonse Terray seront envoyées suite N° de compte 1191943 N 038	de Rivière Rhône Alpes > 38000 Grenoble à la journée Clé RIP 37	